






















# Classification et étiquetage selon le règlement CLP






Juillet 2025



**C**e tableau permet d'identifier en un coup d'œil les dangers selon le règlement CLP avec l'étiquetage correspondant. Il propose pour chaque classe de danger les différentes catégories de danger, leurs abréviations, les pictogrammes (avec leurs codes), les mentions d'avertissement et les mentions de danger (avec leurs codes). Il inclut les nouveaux dangers introduits par le règlement 2023/707.

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger	Catégorie	Abréviation (Annexe VI, tabl. 11, sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertisse- ment	Mention de danger	
Classe					Code	Texte
Explosifs	Explosif instable	Unst. Expl.	 GHS 01	Danger	H200	Explosif instable
	Division 1.1	Expl. 1.1			H201	Explosif : danger d'explosion en masse
	Division 1.2	Expl. 1.2			H202	Explosif : danger sérieux de projection
	Division 1.3	Expl. 1.3			H203	Explosif : danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection
	Division 1.4	Expl. 1.4		Attention	H204	Danger d'incendie ou de projection
	Division 1.5	Expl. 1.5		Pas de pictogramme	Danger	H205
	Division 1.6	Expl. 1.6	Pas de pictogramme	-	-	Pas de mention de danger
Gaz inflammables	Catégorie 1	Flam. Gas 1	 GHS 02	Danger	H220	Gaz extrêmement inflammable
	Catégorie 2	Flam. Gas 2	Pas de pictogramme	Attention	H221	Gaz inflammable
	Catégorie A	Chem. Unst. Gas A	Pas de pictogramme	-	H230	Peut exploser même en l'absence d'air
	Catégorie B	Chem. Unst. Gas B	Pas de pictogramme	-	H231	Peut exploser même en l'absence d'air à une pression et/ou une température élevées
Aérosols	Catégorie 1	Aérosol 1	 GHS 02	Danger	H222	Aérosol extrêmement inflammable
	Catégorie 2	Aérosol 2		Attention	H223	Aérosol inflammable
	Catégorie 3	Aérosol 3	Pas de pictogramme	Attention	H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
Gaz comburants	Catégorie 1	Ox. Gas.	 GHS 03	Danger	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (Annexe VI, tabl. 11, sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertisse- ment	Mention de danger	
Classe	Catégorie				Code	Texte
Gaz sous pression (1)	Gaz comprimé	Press. Gas	 GHS 04	Attention	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	Gaz liquéfié				H281	Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques
	Gaz liquéfié réfrigéré				H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	Gaz dissous					
(1) = La classe de danger "Gaz sous pression" est sous-divisée en « groupes » (et non « catégories »)						
Liquides inflammables	Catégorie 1	Flam. Liq. 1	 GHS 02	Danger	H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
	Catégorie 2	Flam. Liq. 2			H225	Liquide et vapeurs très inflammables
	Catégorie 3	Flam. Liq. 3			H226	Liquide et vapeurs inflammables
Solides inflammables	Catégorie 1	Flam. Sol. 1	GHS 02	Danger	H228	Matière solide inflammable
	Catégorie 2	Flam. Sol. 2				
Substances et mélanges autoréactifs (2) Peroxydes organiques	Type A	Self-react. A	 GHS 01	Danger	H240	Peut exploser sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. A				
	Type B	Self-react.. B	 GHS 01 + GHS 02	Danger	H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. B				
	Type C et D	Self-react. C&D	 GHS 02	Danger	H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
		Org. Perox. C&D				
Type E et F	Self-react. E&F	GHS 02	Attention			
	Org. Perox. E&F					
Type G	Self-react. G	Pas de pictogramme	-	-	Pas de mention de danger	
	Org. Perox. G					
(2) Deux classes de dangers sont regroupées sous les mêmes catégories						
Liquides pyrophoriques	Catégorie 1	Pyr. Liq. 1	 GHS 02	Danger	H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
Matières solides pyrophoriques	Catégorie 1	Pyr. Sol. 1				
Substances et mélanges auto-échauffants	Catégorie 1	Self-heat. 1				
	Catégorie 2	Self-heat. 2	Attention	H252	Matière auto-échauffante en grandes quantités ; peut s'enflammer	
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Catégorie 1	Water-react. 1	GHS 02	Danger	H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément
	Catégorie 2	Water-react.2				
	Catégorie 3	Water-react.3				
Matières solides et liquides comburants	Catégorie 1	Ox. Liq. 1	 GHS 03	Danger	H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
		Ox. Sol. 1				
	Catégorie 2	Ox. Liq. 2				
Catégorie 3	Ox. Liq. 3	Attention				
		Ox. Sol. 2				
		Ox. Sol. 3				

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviations (Annexe VI, tabl. 11, sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertisse- ment	Mention de danger	
Classe	Catégorie				Code	Texte
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	Met. Corr. 1	 GHS 05	Attention	H290	Peut-être corrosif pour les métaux
	Toxicité aiguë	Catégorie 1	 GHS 06	Danger	H300 H310 H330	Mortel en cas d'ingestion Mortel par contact cutané Mortel par inhalation
		Catégorie 2			H301 H311 H331	Toxique en cas d'ingestion Toxique par contact cutané Toxique par inhalation
		Catégorie 3				
Catégorie 4	Acute Tox. 4	 GHS 07	Attention	H302 H312 H332	Nocif en cas d'ingestion Nocif par contact cutané Nocif par inhalation	
Corrosion / Irritation cutanée	Catégorie 1A	Skin Corr. 1A	 GHS 05	Danger	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	Catégorie 1B	Skin Corr. 1B				
	Catégorie 1C	Skin Corr. 1C				
	Catégorie 2	Skin Corr. 2	 GHS 07	Attention	H315	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	Catégorie 1	Eye Dam. 1	 GHS 05	Danger	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	Catégorie 2	Eye Dam. 2	 GHS 07	Attention	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire/ cutanée	Sensibilisants respiratoires Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Resp. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
	Sensibilisants cutanés Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Skin. Sens. 1 1A ou 1B	 GHS 07	Attention	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Muta. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H340	Peut induire des anomalies génétiques <sup>(3)</sup>
	Catégorie 2	Muta. 2		Attention	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques <sup>(3)</sup>
Cancerogénicité	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Carc. 1, 1A ou 1B	GHS 08	Danger	H350	Peut provoquer le cancer <sup>(3)</sup>
				Danger	H350	Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation
	Catégorie 2	Carc. 2		Attention	H351	Susceptible de provoquer le cancer <sup>(3)</sup>
<sup>(3)</sup> = (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger)						

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (Annexe VI, tabl. 11, sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertisse- ment	Mention de danger	
Classe	Catégorie				Code	Texte
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1 et sous-catégories 1A et 1B	Repr. 1, 1A ou 1B	 GHS 08	Danger	H360(4) H360F(5) H360D(5) H360FD(5) H360Fd(5) H360Df(5)	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus Peut nuire à la fertilité Peut nuire au fœtus Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
	Catégorie 2	Repr. 2			Attention	H361(4) H361f(5) H361d(5) H361fd(5)
	Catégorie suppl. de danger pour les effets sur ou via l'allaitement	Lact.	Pas de pictogramme		H362	Peut-être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
<sup>(4)</sup> = (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger) <sup>(5)</sup> F = Fertilité, D= Développement (lettre minuscule f, d = effet suspecté)						
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1	STOT SE 1	 GHS 08	Danger	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <sup>(6, 7)</sup>
	Catégorie 2	STOT SE 2		Attention	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <sup>(6, 7)</sup>
	Catégorie 3	STOT SE 3	 GHS 07	Attention	H335	Peut irriter les voies respiratoires
		H336			Peut provoquer somnolence ou vertiges	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1	STOT RE 1	 GHS 08	Danger	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <sup>(6)</sup> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <sup>(7)</sup>
	Catégorie 2	STOT RE 2		Attention	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <sup>(6)</sup> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <sup>(7)</sup>
<sup>(6)</sup> = (indiquer les organes affectés, s'ils sont connus) <sup>(7)</sup> = (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conclut au même danger)						
Danger par aspiration	Catégorie 1	Asp. Tox. 1	 GHS 08	Danger	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Perturbateur endocrinien pour la santé humaine	Catégorie 1	ED HH 1	Pas de pictogramme	Danger	EUH380	Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain
	Catégorie 2	ED HH 2	Pas de pictogramme	Attention	EUH381	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain

CLASSIFICATION			ÉTIQUETAGE			
Danger		Abréviation (Annexe VI, tabl. 11, sans mention H)	Pictogramme + code*	Mention d'avertisse- ment	Mention de danger	
Classe	Catégorie				Code	Texte
Danger pour le milieu aquatique	Toxicité aiguë Catégorie 1	Aquatic Acute 1		Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
	Toxicité chronique Catégorie 1	Aquatic Chronic 1			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 2	Aquatic Chronic 2	Pas de pictogramme	-	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 3	Aquatic Chronic 3			H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Toxicité chronique Catégorie 4	Aquatic Chronic 4			H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
Danger pour la couche d'ozone	Catégorie 1	Ozone 1		Attention	H420	Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère
Perturbateur endocrinien dans l'environnement	Catégorie 1	ED ENV 1	Pas de pictogramme	Danger	EUH430	Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement
	Catégorie 2	ED ENV 2	Pas de pictogramme	Attention	EUH431	Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement
Persistant, bioaccumulable et toxique et très persistant et très bioaccumulable	-	PBT	Pas de pictogramme	Danger	EUH440	S'accumule dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain
	-	vPvB	Pas de pictogramme	Danger	EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et dans les organismes vivants, y compris chez l'être humain
Persistant, mobile et toxique et Très persistant et très mobile	-	PMT	Pas de pictogramme	Danger	EUH450	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau
	-	vPvM	Pas de pictogramme	Danger	EUH451	Peut provoquer une contamination diffuse à très long terme des ressources en eau

\* = Le code rattaché au pictogramme et à la mention H n'a pas besoin d'être indiqué sur l'étiquette.

Note : le contenu de ce tableau est une traduction libre effectuée par le Service National d'assistance réglementaire sur REACH et CLP. Il est susceptible d'évoluer en fonction des modifications apportées au règlement CLP (Adaptations au Progrès Techniques ou ATP) (<https://clp-info.ineris.fr>).